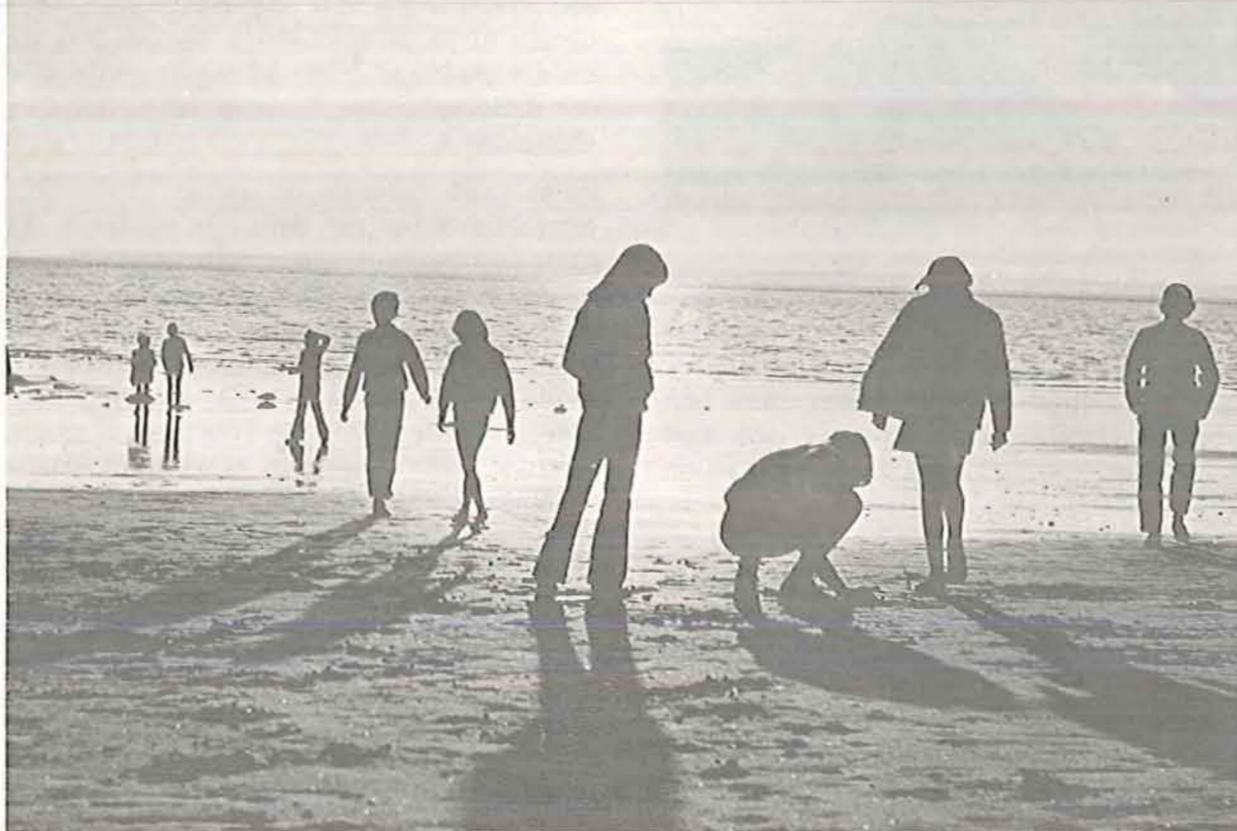


TÉMOIGNAGE D'UNE TITULAIRE REMPLAÇANTE PERMANENTE EN CLASSE DE MER



La classe de nature peut séduire le jeune instituteur remplaçant las d'être balladé d'une classe à l'autre pour peu de satisfactions professionnelles. Mais si tentante qu'elle soit, elle exige de celui qui s'y implique surtout dans le cas du permanent, une grande disponibilité, voire l'absence de vie privée. Car être libre deux jours par semaine et deux jours variables selon les impératifs et les besoins de chacun, ne permet pas une activité extérieure bien suivie. Enfin, il faut accepter de travailler et de vivre avec une équipe que l'on n'a pas choisie, et servir le client avec amabilité même si sa tête ne vous «revient pas». Cette vie collective présente autant de contraintes morales et intellectuelles que professionnelles. Quant aux classes, elles défilent là aussi, et cela ne dure parfois pas plus qu'un remplacement.

Dans le cas de Saint-Brévin, le centre de classes de mer est un centre permanent ouvert d'octobre à juin, avec juste une interruption en décembre et janvier. Les locaux sont ceux d'une colonie (colonie du Haut-Rhin) : ils sont assez bien conçus et situés dans un cadre agréable. De plein pied, ils ne présentent guère de danger. Les enfants disposent pour jouer d'un grand parc planté de pins. Ce centre est géré par les pupilles de l'enseignement public. En ce qui concerne le personnel éducatif, il comprend le responsable

— seul véritable permanent — et pour cette année 80, deux institutrices titulaires remplaçantes nommées pour une période allant de mars à juin, ainsi que trois ou quatre animatrices C.E.M.E.A. engagées par les P.E.P. pour la saison et avec les mêmes conditions de travail qu'en centre de vacances : une journée de congé par semaine, 62 F par journée de travail, pas de salaire pendant les vacances de Pâques et les gros week-ends.

Pour l'encadrement des différents séjours, l'Inspection Académique a accordé jusqu'au 1^{er} mai à chaque fois que cela était nécessaire (bien qu'avec un certain retard et provisoirement) un troisième remplaçant ; le titulaire de la classe était alors secondé par un instituteur et un animateur C.E.M.E.A., car le centre reçoit généralement trois classes simultanément. Au-delà de cette date, sous prétexte que les classes hébergées au centre venaient d'un autre département et que la Loire-Atlantique manquait de remplaçants, les P.E.P. ont dû engager une quatrième animatrice. Avec quatre animateurs et deux titulaires remplaçants, on convient simplement que le centre met à la disposition de l'instituteur venant avec sa classe deux animateurs (sans distinction de fonction) spécialistes du milieu marin. Quant à l'organisation du travail, elle se décide dans chaque «triple», en fonction du planning établi collectivement pour la voile et les excursions.

Etant donnée la définition de l'encadrement («spécialistes du milieu marin»), le personnel éducatif devrait participer autant au travail pédagogique qu'aux tâches matérielles et à l'animation des veillées. Mais, le rôle des permanents étant très mal défini dans les textes, les instituteurs n'attendent pas toujours la même aide de ceux-ci. Et l'on devine les questions qui risquent de se poser à chaque séjour :

- Doit-on laisser la classe à un animateur C.E.M.E.A. qui n'a pas la formation d'enseignant ?
- Doit-on considérer le permanent comme un simple animateur, chargé de quelques interventions en classe suivant ses compétences et ne constituant qu'un apport technique ou théorique sur la région ?

Le statut de ce personnel reste à définir clairement.

Est-il normal par ailleurs que les P.E.P. engagent des animateurs sur la base de 62 F par jour et d'un congé par semaine, alors qu'ils font le même travail que le titulaire remplaçant nommé en même temps qu'eux mais qui lui dispose de deux jours de liberté et d'un salaire mensuel





plus important, avec la sécurité de l'emploi et la garantie d'être payé pendant ses vacances ? De telles discriminations ne peuvent que créer un sentiment d'injustice à l'origine de conflits dans l'équipe permanente.

Mais on vous expliquera qu'améliorer la condition d'emploi de ce personnel temporaire implique une augmentation insupportable du prix du séjour pour les enfants. Encore un problème de budget !

De même, une seule personne peut-elle, à elle seule, remplir la fonction d'économiste, gérer le centre, prévoir le planning des différents séjours, prendre les contacts nécessaires à leur bon déroulement, assurer la coordination des différents personnels et éventuellement leur recrutement ? D'autant plus que, d'année en année, le nombre de permanents mis à la disposition du centre ne cesse de baisser (6 en 79, 2 en 80). Pour 1980-81, il est prévu un instituteur maximum. Ne cherche-t-on pas à faire disparaître ces centres à longue échéance plutôt qu'à en améliorer le fonctionnement ? La solution qui tend à être proposée par les gestionnaires eux-mêmes est que chaque instituteur recrute lui-même son personnel et l'amène au centre avec lui, de sorte qu'il n'y aurait plus sur place de problèmes d'encadrement. Mais, cette formule n'impliquerait-elle pas une moins bonne exploitation du milieu faute d'un personnel qualifié ? Ne vaudrait-il pas mieux maintenir en nombre suffisant des enseignants spécialisés attachés au centre en permanence, et des éducateurs chargés plus précisément de l'animation ? Une meilleure répartition des tâches permettrait alors d'espérer un travail moins astreignant et qui n'exigerait pas de chacun qu'il passe systématiquement ses nuits, voire ses repas au centre, bref un service plus souple qui emploierait chacun selon ses compétences. Sans compter qu'un personnel permanent qualifié pourrait apporter une aide aux classes de la région.

Cela sous-entend évidemment que l'on crée les postes nécessaires et que l'on se donne les moyens d'une formation indispensable.

En conclusion, il ne s'agit pas de remettre en cause les classes de nature qui sont un lieu privilégié de formation pour l'enfant, mais bien leur conception, au niveau de l'organisation comme au niveau pédagogique. Là comme ailleurs, il faudrait se donner les moyens d'une véritable éducation. Se donner les moyens non seulement au niveau de l'encadrement mais aussi au niveau matériel : que les enfants puissent disposer de tous les

outils nécessaires (cartes, boussoles, instruments météo, instruments de pêche, aquariums, etc.), mais aussi de lieux propres à l'animation : ateliers permanents de T.M., bibliothèque, discothèque, jeux de société, salle d'expression, etc. Car si une classe de mer ne doit pas se transformer en colonie de vacances, elle ne doit pas être non plus un stage de voile ou une classe fermée sur l'extérieur, détachée de tout contexte.

De même le cloisonnement des classes n'est pas inévitable. La classe de nature devrait pouvoir permettre un travail d'équipe autour d'un projet commun, utilisant chacun selon ses compétences. Pour cela, ne serait-il pas souhaitable qu'une rencontre préalable ait lieu entre les instituteurs qui viennent avec leur classe et le personnel du centre afin de définir les objectifs du séjour et d'informer les intéressés des moyens réels dont ils disposent ?

Enfin, ces classes de nature ont trop tendance à rentrer dans un système de « consommation touristique ». Seuls peuvent y accéder ceux qui sont issus de milieux sociaux favorisés ou ceux qui bénéficient d'une subvention municipale. Mais, même parmi ceux-là, les inégalités sont grandes selon que l'on peut financer telle ou telle excursion, telle intervention extérieure, tant de leçons de voile... Le responsable doit alors vendre sa marchandise pour préserver l'étiquette du centre et satisfaire une clientèle exigeante en raison du coût du séjour, avec des moyens peu adaptés. Les permanents polyvalents jouent alors le rôle d'un guide touristique, et doivent faire preuve d'amabilité, bref, présenter toutes les qualités d'une hôtesse d'accueil, étant redevables d'un service payé et conclu sans eux.

Anne LESCOT

